



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY DE DÔME

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Clermont-Ferrand, le 11 mars 2016

Unité inter-Départementale
Cantal / Allier / Puy-de-Dôme

Subdivision spécialisée déchets

Nos réf.: 20160309-LET-63-0222-stockage-machefers-Vernea-v1-3.odt

Vos réf.: BMA/CBD/KBT-0007-16

Affaire suivie par : Yann Thiébaud

Tél. : 04 73 43 19 66

Courriel : yann.thiebaud@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : Mâchefers VERNEA

Monsieur le Directeur,

Par courrier visé en référence, et afin de faire face à un important chantier de valorisation, vous m'avez transmis une demande pour un stockage temporaire de 2 lots mensuels de mâchefers classés V2 dans une même alvéole, et ce sur 2 alvéoles.

Les mesures compensatoires décrites pour justifier cette demande, et en particulier la séparation des lots par une géo-membrane et les pesées distinctes, sont de nature à garantir l'interdiction de mélanger et la traçabilité des lots.

Dans ces conditions, et sous réserve que les quantités stockées restent intérieures aux limites figurant dans votre arrêté préfectoral d'autorisation, je vous donne mon accord pour ce stockage temporaire tel que décrit dans votre demande (entre mi-avril et mi-juillet 2016 pour l'alvéole 3 et entre mi-juin et mi-juillet 2016 pour l'alvéole 5).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

A Lyon 18 MARS 2016
Pour le directeur
et par délégation

Le chef d'unité
Prévention des Pollutions,
santé-environnement

Yves-Marie VASSEUR

Copies : Préfecture du Puy-de-Dôme

Monsieur Bertrand MALUGA
VERNEA
1 chemin des Domaines de Beaulieu
63 000 Clermont-Ferrand